



Pacte Loi d'orientation & d'avenir agricoles

GT2 : INSTALLATION ET TRANSMISSION

Atelier de concertation du 8 mars 2023

Animateurs : Samuel VANDAELE & Jean-Claude PETTE

chambres-agriculture.fr



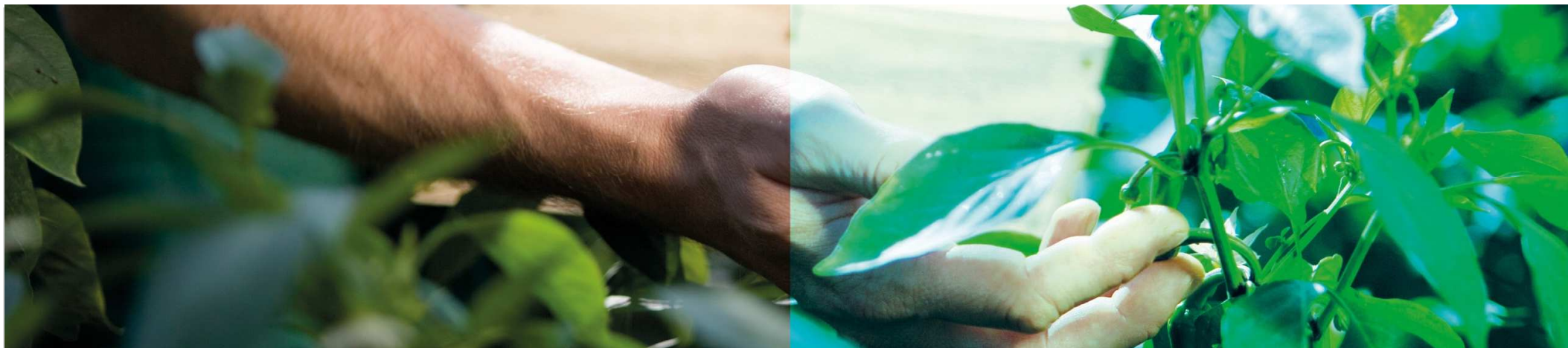


INTRODUCTION

& Bienvenue

chambres-agriculture.fr





LES ENJEUX DE LA CONCERTATION

Rappel des éléments du Comité plénier d'ouverture

chambres-agriculture.fr



Enjeux de la concertation

Une concertation régionale pour proposer des solutions issues du terrain, qu'elles soient du ressort législatif ou réglementaire, de portée nationale ou régionale.

- L'enjeu de l'évolution démographique et sociale des actifs ;
- L'enjeu de la transition climatique ;
- L'enjeu de l'évolution des moyens de production (foncier, système, eau, intrants...) pour répondre aux besoins des entreprises agricoles ;
- L'enjeu de la prise en compte de l'évolution de la demande alimentaire pour ajuster l'offre de productions aux besoins de la souveraineté alimentaire.

Enjeux de la concertation

Une concertation régionale pour proposer des solutions issues du terrain, qu'elles soient du ressort législatif ou réglementaire, de portée nationale ou régionale.

Enjeux pour l'agriculture francilienne pour :

- Faire valoir les spécificités franciliennes
- Remonter les besoins et attentes des agriculteurs
- Proposer des leviers législatifs et d'accompagnement des agriculteurs

Méthodologie de concertation

Ministère a confié aux Chambres d'agriculture l'animation de la concertation et synthèse des travaux

Synthèse des travaux & propositions devront être remontées au Ministère fin avril.

3 thèmes prioritaires, périmètres de 3 groupes de travail avec animateurs professionnels :

- GT n°1 : Orientation et formation > A. MURET-BEGUIN & S. CUYPERS
- GT n°2 : Installation et transmission > S. VANDAELE & J.-C. PETTE
- GT n°3 : Adaptation et transition face au changement climatique > L. JANOTTIN & C. TORPIER

Chaque GT se réunira lors de 2 ateliers.

L'ensemble des parties prenantes seront conviées à l'ensemble des GT.

Calendrier de la concertation

Mercredi 15 février : plénière de lancement

GT n°1 « Orientation et formation » :

- Lundi 6 mars : 14h-18h30 (Auditorium CDA France)
- Lundi 3 avril : 9h-12h30 (Auditorium CDA France)

GT n°2 « Installation et transmission »

- Mercredi 8 mars : 14h-17h30 (Auditorium CDA France)
- Mardi 4 avril : 14h-17h30 (Auditorium CDA France)

GT n°3 « Adaptation et transition face au changement climatique » :

- Mardi 7 mars : 14h-17h30
- Lundi 3 avril : 14h-17h30 (Auditorium CDA France)

Jeudi 20 avril 14h-18h : plénière de clôture

Méthodologie de concertation

Outils de communication

- Page dédiée PLOAA sur site internet de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France : <https://idf.chambre-agriculture.fr/la-chambre/concertation-pacte-et-loi-dorientation-et-davenir-agricoles/>
- Adresse spécifique créée pour envoyer les invitations et recevoir les contributions : concertation-loa@idf.chambagri.fr

Livrables

- Les propositions des GT devront ensuite être validées par la plénière finale, priorisées et remontées au Ministère via un google form



Méthodologie de concertation

- **En parallèle : Concertation des jeunes et établissements scolaires** sur les besoins exprimés par les apprenants et les acteurs et des propositions concrètes.
- Concertation des jeunes articulée autour des quatre blocs de questionnement prévus dans la trame de questionnement nationale que sont :
 - Comment miser et investir sur le capital humain ?
 - Comment reconnaître, valoriser et promouvoir la diversité des agricultures, des modes de productions, ... ?
 - Comment générer une mobilisation collective pour le renouvellement des générations et des transitions ?
 - Comment déployer des approches pragmatiques et penser territoire ?



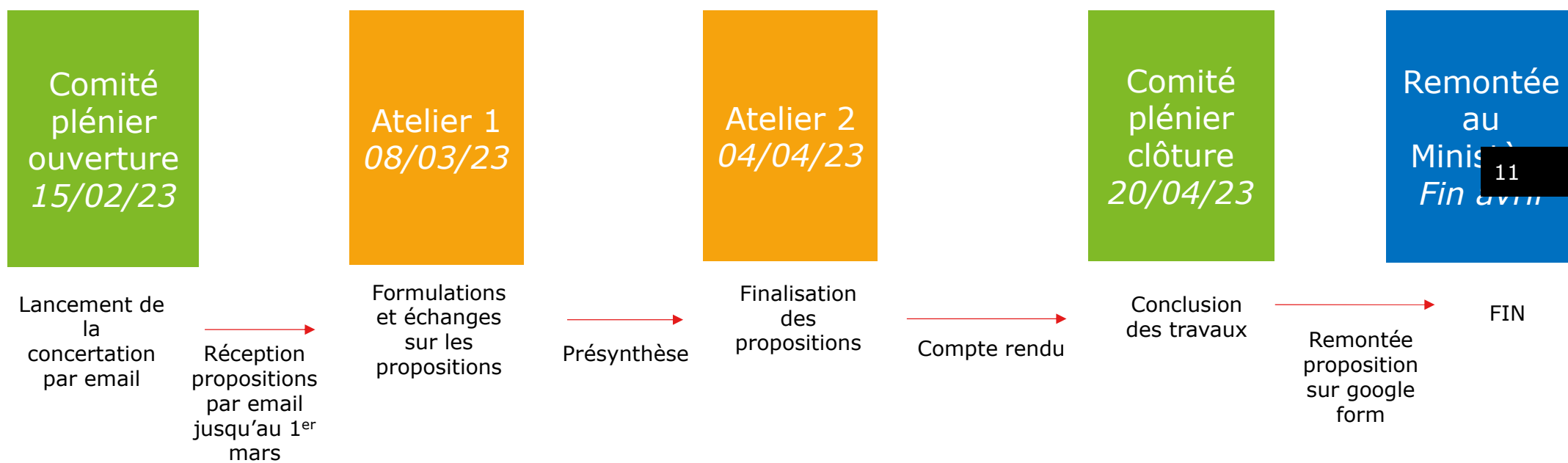
ORGANISATION DES ATELIERS

Déroulé et règles de fonctionnement

chambres-agriculture.fr



Organisation des ateliers



Déroulé de l'atelier 1

- Etat des lieux de l'installation-transmission
 - Evolution des chefs d'exploitations en France
 - Evolution des Installations en 2010-2019 en IDF (Recensement agricole)
 - Rappel du parcours à l'installation (PAI-PPP)
 - Quelques données chiffrées MSA en Transmission
 - La Transmission d'ici 2030? (Recensement agricole)
- Echanges selon les sous thématiques proposées
 - Transmission agricole
 - Emergence et Installation agricole
 - Accès au foncier agricole
- Clôture de l'atelier

Règles de fonctionnement

07 décembre 2022 Info +

Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles : les principes et la méthode

PLOAA

13

La concertation s'appuiera sur la grande diversité d'acteurs, de points de vue et d'expériences, qui sont un atout majeur, en favorisant l'expression des collectifs et des initiatives tout en respectant la représentativité des corps intermédiaires et élus.

➤ Règles de fonctionnement



ÉCOUTER avec **ATTENTION**



PARLER avec **INTENTION**



ÊTRE **BIENVEILLANT**



SE FAIRE **CONFIANCE**



RESPECTER le **CADRE**

DES QUESTIONS ?

Veillez vous présenter lors de la prise de parole (Nom, Prénom, fonction et organisme)



chambres-agriculture.fr



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLLES



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



ETATS DES LIEUX

Etat des lieux de l'installation-transmission en Ile-de-France

chambres-agriculture.fr



ETATS DES LIEUX : Déroulé

1. Evolution des chefs d'exploitations en France
2. Evolution des Installations en 2010-2019 en IDF (Recensement agricole)
3. Rappel du parcours à l'installation (PAI-PPP)
4. Quelques données chiffrées MSA en Transmission
5. La Transmission d'ici 2030? (Recensement agricole)

Evolution des chefs d'exploitation en France

- En 2021, la population des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole est constituée de 430 824 personnes

en léger recul de 1,1 % (contre un repli plus marqué en 2020 à - 1,3 % et en 2019 à - 1,5 %). L'effectif est en retrait de près de 5 000 personnes en 2021 (après 6 000 personnes en 2020 et 6 800 personnes en 2019).

- Avec plus de 4 951 exploitantes installées en 2020
- les femmes représentent 39,6% des installations.

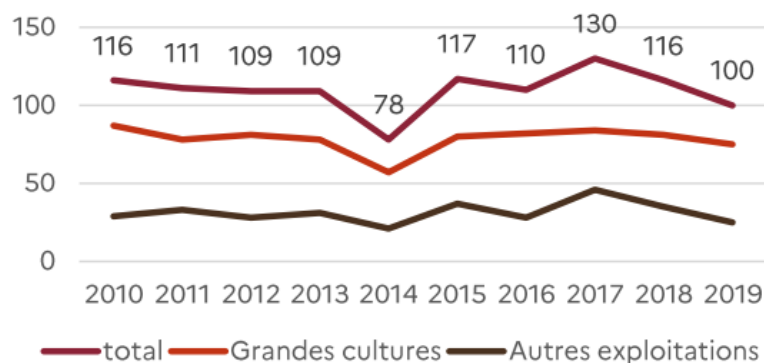
Données MSA – France – NOV 2022

INSTALLATION 2010-2019 en IDF

Données DRIAAF IDF- SRISE

Installations 2010-2019 : Grandes cultures / Autres exploitations

Nombre d'exploitations
(RA2020)



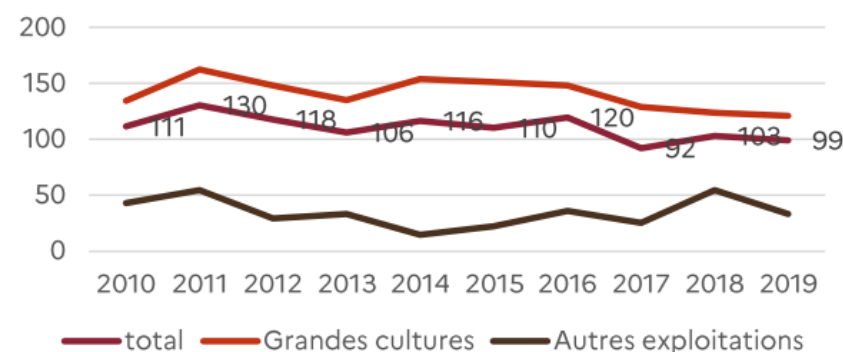
Moyenne 2010-2019

110 exploitations par an dont
78 en grandes cultures (71 %)
32 en autres exploitations (29 %)

Avertissement :

Seules apparaissent les exploitations
encore existante en 2020

SAU moyenne par exploitation
(RA2020)



Moyenne 2010-2019

110 ha par exploitation
140 ha en grandes cultures
35 ha pour les autres exploitations

On constate un nombre moyen d'installation ces dernières années à 110 exploitations majoritairement en grandes cultures. Ces données proviennent du diaporama du CRIT 2022.

Rappel du parcours à l'installation (dispositif PAI-PPP)

ACCUEIL au PAI (Point Accueil Installation)

- Assister à une réunion collective
- Remplir un autodiagnostic

SUIVI PAR LE CEPPP (centre d'élaboration du Plan Professionnel Personnalisé) *Être contacté en moins de 15 jours pour un entretien PPP*

- Être conseiller et écouter sur son projet par 2 conseillers (technique et compétences)
- Remise d'un agrément PPP de la DDT concerné avec des préconisations

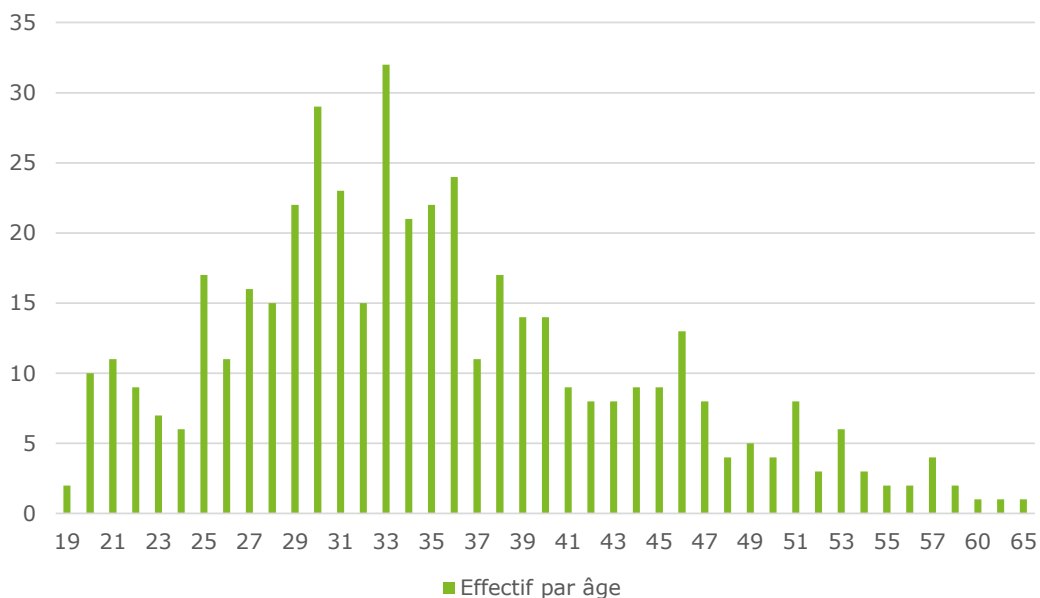
Réalisation des préconisations : Stage 21h, stages, formations, diplômes, salariat

Validation du parcours PPP et Installation aidée

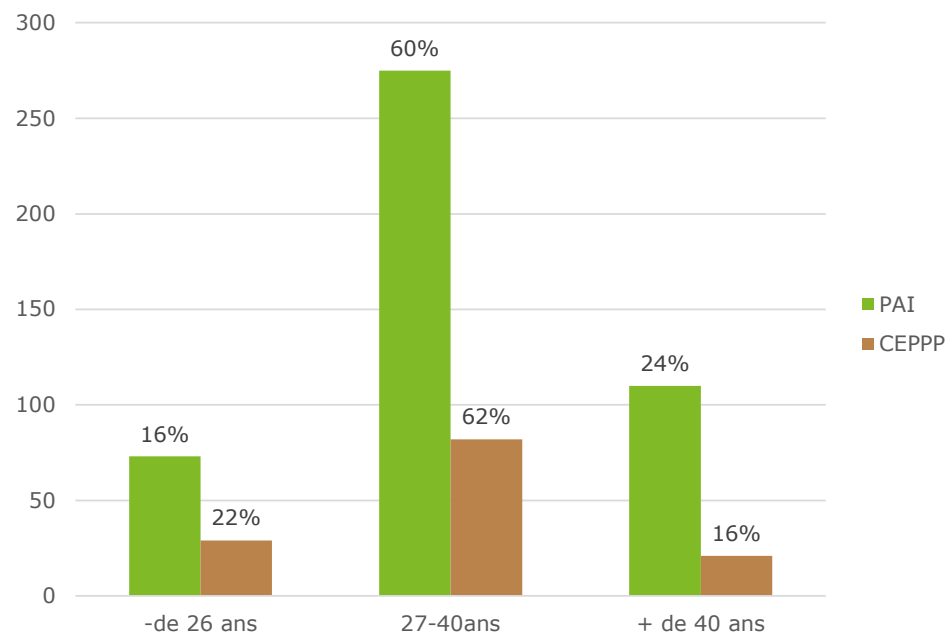
- Pré-instruction des dossiers par la Chambre d'Agriculture
- Validation par la ddt du PPP (ensemble des préconisations réalisées)

LE PROFIL DES PORTEURS DE PROJET au PAI

Âge des personnes accueillies au PAI en 2020 et 2021



Effectif accueilli au PAI et CEPPP par tranche d'âge en 2020 et 2021

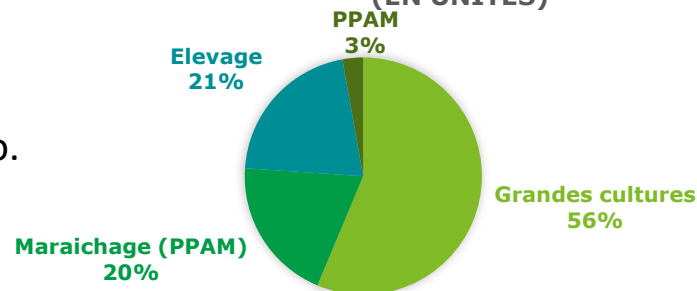


Graphiques réalisés par la DRIAAF : La tranche d'âge la plus importante en Installation dans les dispositifs s'inscrit entre 27 et 40 ans. On retrouve ensuite les moins de 26 ans et les plus de 40 ans.

Le dispositif labelisé PAI-PPP en quelques chiffres

- **280 à 300 personnes accueillies chaque année au Point Accueil Installation**, en 2022, il y en a eu 279.
- **120 personnes** en moyenne/an entament une préparation à l'installation auprès de la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France (Plan Professionnel Personnalisé) pour structurer son projet d'installation.
- Concernant la subvention liée à la dotation jeune agriculteur :
- **72 personnes ont demandé les aides à l'installation en 2022** : c'est-à-dire une subvention pour s'installer pour la 1^{ère} fois comme chef d'exploitation (c'est la dotation jeune agriculteur).
- En terme régional : répartition des productions principales des jeunes installés avec la dotation jeune agriculteur en 2022 (En %) :
 - Grandes cultures (56%),
 - Maraichage (y compris PPAM) 23%,
 - Elevage (avicole, apiculture, bovin, caprin, ovin) : 21%

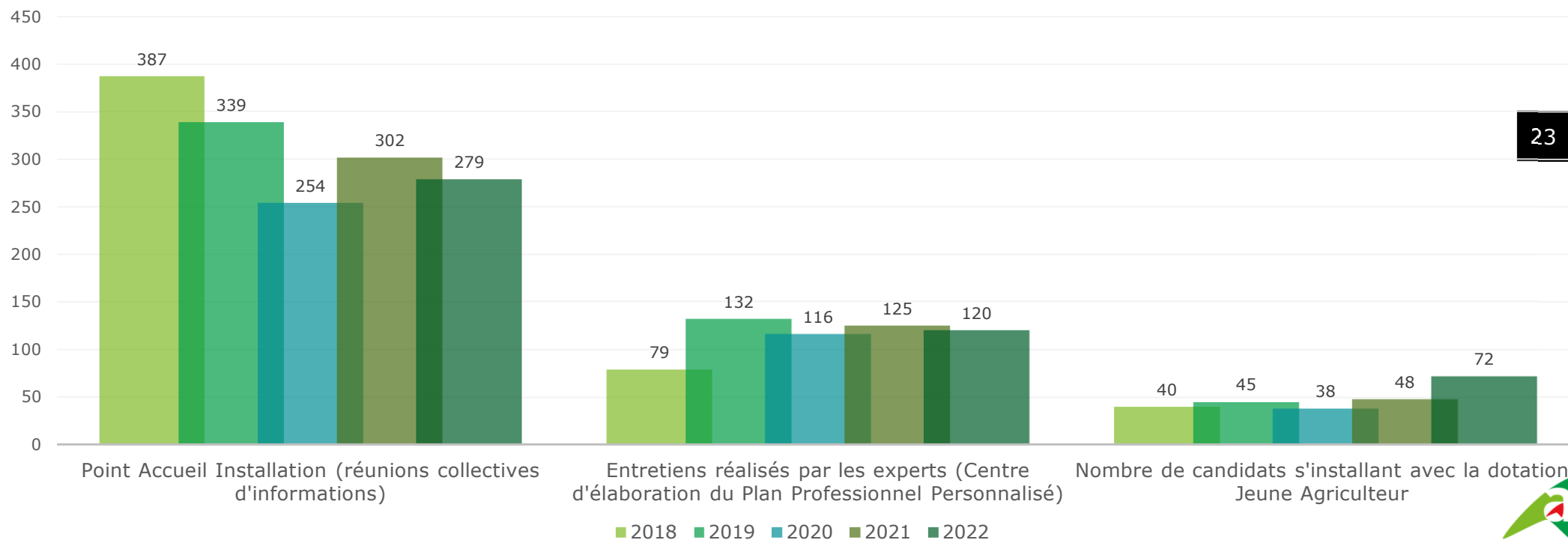
PRODUCTIONS DES CANDIDATS FRANCILIENS AVEC LA DJA EN 2022
(EN UNITES)



En 2022, 29% des candidats de la DJA avaient un projet en bio.

Une visibilité sur les 5 dernières années

Evolutions des entrées dans les dispositifs labélisés d'accueil et de parcours à l'installation suivi par le PAI & La Chambre d'Agriculture, avec le nombre d'installation DJA (EN UNITES)



23

TRANSMISSION : Sensibilisation des cédants – DONNEES MSA

- Les agriculteurs ayant +57 ans encore enregistrés à la MSA comme chef d'exploitations : 1320 personnes en Ile-de-France
- 140 agriculteurs en IDF ont eu 57 ans en 2022 et ont reçu la déclaration d'intention de cessation d'activité agricole en octobre 2022.



Message
Réunions d'informations tra...

Listes de diffusion
Reunions information transm...

Destinataires
1320 RR

Objet
Réunions d'informations
transmission avec la chambre
d'agriculture

Non aboutis (NPAI)
12 RR

Expéditeur
MSA IDF
<communication@newsletter.info-
msa.fr>

Aboutis
1308 RR

Date d'envoi
20-oct.-2022 07:48

La Transmission d'ici 2030?

24 % de la SAU régionale mise en valeur par les exploitants de plus de 60 ans

Age de l'exploitant	Effectifs	Part des expl.	SAU	Part de la SAU	SAU moy
60 ans et +	1 297	30%	137 253	24%	106
65 ans et +	714	16%	61 863	11%	87
70 ans et +	395	9%	28 951	5%	73

Données DRIAAF IDF, SRISE – CRIT 2022

Devenir des exploitations (60 ans et plus) à horizon 3 ans



DES QUESTIONS ?

Veillez vous présenter lors de la prise de parole (Nom, Prénom, fonction et organisme)



chambres-agriculture.fr



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



ECHANGES

Transmission agricole

Emergence et Installation agricole

Accès au foncier agricole

chambres-agriculture.fr



Transmission agricole : Propositions

- Mettre en place le « compagnonnage agricole », dont l'indemnisation des agriculteurs, pour faciliter la reprise d'entreprise (*commun GT1 et GT2*)
- Réorienter le dispositif des aides AITA vers un dispositif directement mobilisable par les agriculteurs futurs cédants, par exemple au moyen d'un chèque conseil (étude de valeur de part, étude patrimoniale et fiscale, étude juridique etc.)
- Créer un chèque conseil de 3000 euros permettant au jeune installé de réaliser des études préalables à sa bonne installation (étude de marché, étude juridique, étude économique prévisionnelle etc.)
- Mettre en place un guichet unique compétent sur la transmission dans chaque département. Le corrélér au guichet installation
- Renforcer le rôle de la DICA (Déclaration d'intention de cession agricole) sur tout le territoire comme outil pivot du repérage du cédant
- Anticiper l'envoi de la DICA (Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole) (5 ans plutôt que 3 ans), prévoir une procédure nationale pour accompagner systématiquement l'EIR (Entretien Individuel Retraite) avec la MSA ou EIRT (Transmission) d'un entretien sur la transmission avec le point accueil installation transmission
- Transformer la labellisation des Points Accueil Installation (PAI) en PAIT (Transmission) ou PAFIT (Formation) afin d'assurer la bonne mise en relation installant-cédant, avec un unique acteur tête de file Chambre d'agriculture
- Définir les modalités de mise en œuvre de l'ONIT (observatoire national installation-transmission) pour assurer la concertation des acteurs et la coordination des actions
- S'appuyer sur les structures locales (EPCI, Parcs, associations ?) pour effectuer un suivi centralisé à plus grande échelle / S'appuyer sur la MSA
- Faire évoluer et renforcer le Répertoire Départ Installation (RDI) qui relève d'une mission de service public afin d'y centraliser toutes les opportunités foncières
- Mettre en place des stages de parrainage, en accueillant le porteur de projet comme stagiaire sur l'exploitation
- Financer un plan d'accompagnement à la transmission

Transmission agricole : Propositions

- Créer un cadre social et fiscal incitatif pour le cédant
 - sur la transmission de l'exploitation: (bonus - malus fiscal, crédit d'impôt, exonération MSA à la reprise, exonération de plus-value (CSG CRDS: article 151 septies A du CGI (départ en retraite):
 - Plus-values de cession: faciliter la transmission progressive de l'exploitation pour le cédant
 - Transmission du Foncier: faciliter la transmission et l'acquisition du foncier agricole
- Autoriser les Chambres d'Agriculture à réaliser la rédaction d'actes juridiques sous seing privé comme c'est déjà le cas pour les syndicats et associations professionnels
- Accompagner le cédant à hauteur de 30 000 euros (500 euros/mois, sous forme de complément de retraite sur 5 ans) dans le cas d'une transmission à un jeune dans le cadre d'une installation aidée (dans la limite de 2 installés)
- Parcours avec accompagnement technique et financier spécifique un peu comme le parcours DJA, mais pour permettre aux exploitants en fin de carrière de réaliser des investissements pertinents pour améliorer l'attractivité de leurs ferme, valoriser au mieux leur patrimoine, se mettre en relation avec des repreneurs,...

Transmission agricole : Propositions

- Créer un dispositif d'aide à l'investissement des cédants pour un projet de transmission, sous réserve d'avoir un repreneur et/ou d'être inscrit au RDI
- Identifier les potentiels cédants avant l'âge de retraite : Généraliser l'accompagnement à la transmission à un public plus large, et ce dès l'installation, afin notamment de pallier à d'éventuelles situations de détresse en cas de cessation d'activité avant même la retraite : aider les agriculteurs à aussi sortir du métier s'ils le souhaitent (ex : entretiens tous les 5 ans type entretiens professionnelles pour détecter les perspectives, besoins difficultés des exploitants ?)
- Développement du crédit-bail (peu connu aujourd'hui)
- Offrir une garantie contre les fermages impayés

Transmission agricole : Propositions

- Développer un parcours de préparation à la transmission, assurant le repérage anticipé des cédant.es, leur sensibilisation aux différentes solutions de transmission, et garantissant un accompagnement humain des futur.es cédant.es et de la rencontre cédant.e-repreneur.se
- Permettre et encourager la transmission d'activité, en donnant aux cédant.es les moyens matériels de cesser leur activité et de transmettre leur exploitation: accès au logement, retraites dignes
- Encourager, accompagner et soutenir financièrement la restructuration des fermes comme levier de transition et solution à la transmission en cas d'exploitations fortement capitalisées
- Systématiser les diagnostics des fermes à céder basés sur la résilience et les potentialités de la ferme
- Valoriser les fermes à transmettre et les visibiliser via les outils disponibles

Interventions / remarques ?

Veillez vous présenter lors de la prise de parole (Nom, Prénom, fonction et organisme)



chambres-agriculture.fr



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE



ECHANGES

Transmission agricole

Emergence et Installation agricole

Accès au foncier agricole

chambres-agriculture.fr



Emergence et Installation agricole : Propositions

- Mettre en place un dispositif administratif et financier adapté pour soutenir la reconversion (couverture sociale, assurance, rémunération etc.) en impliquant le Ministère du Travail, Pôle Emploi et la MSA
- Aides à l'installation : Aujourd'hui le niveau requis pour obtenir la capacité d'installation est le niveau IV (Bac Pro, BP). Il faut dorénavant envisager une formation à la hauteur des enjeux d'avenir, avec des temps de formation adaptés, soit un retour au Bac Pro en 4 ans, soit une formation de niveau V, et des contenus renforcés (notamment en économie). Pour les élèves ou étudiants ayant un projet d'installation, il faut pouvoir proposer un temps de formation optionnel en gestion, via un module complémentaire par exemple
- Favoriser l'installation en reconnaissant la vocation pédagogique et de développement des exploitations agricoles des EPL devenant « des centres à vocation pédagogiques, de développement et d'expérimentations.... », et non plus uniquement « des unités de production »
- Favoriser l'installation et la transmission en renforçant le rôle des CFPPA pour l'accès à la VAE et à des formations spécifiques
- Favoriser les partenariats entre la chambre d'agriculture et les CFPPA pour l'accompagnement à l'installation
- Faciliter l'accès au BPREA (dématérialisation des cours théoriques, financement de la formation ?) (GT1)
- Personnaliser le parcours à l'installation en fonction des profils et notamment des nouveaux profils
- Créer une dotation nouvel installé en IDF pour sécuriser les installations des NIMA (non issu du monde agricole) (statut social élargi, plus de 40 ans, bonifications HCF, AB, Circuits courts)

Emergence et Installation agricole : Propositions

- Intégrer les thématiques économique, sociale, gestions des risques et environnementale dans les formations des agriculteurs et porteurs de projet et des conseillers PAI et CEPPP
- Intégrer les relations humaines et la communication interpersonnelle dans le parcours installation particulièrement pour les installations sociétaires et dans les démarches de cessation (déjà le cas avec la Chambre d'agriculture IDF)
- Insérer dans le parcours d'installation une démarche d'analyse de la résilience relative aux aléas liés aux changements climatiques (vision stratégique et systémique de l'exploitation sur 10 à 15 ans). Insérer un diagnostic Gestion des risques
- Former les candidats à l'installation sur l'histoire et l'évolution de l'agriculture qui a formé le contexte actuel
- Former les exploitants dès leur installation à la transmission pour que cela puisse être pris en compte notamment dans l'aménagement de la ferme (ex. : si le lieu d'habitation est sur la ferme, anticiper comment se passera la transmission : réaliser des plans d'aménagement sur le long terme, même en cas d'exploitation familiale)
- Formation, information sur les marchés émergents - sur les évolutions des besoins et des habitudes

Emergence et Installation agricole : Propositions

- Déployer un dispositif dans chaque région pour mettre en place une période de transition cédants / repreneurs ouvert à tous, même dans le cadre familial. Cela permet au jeune d'être assuré, d'avoir un statut, de se tester au sein de l'exploitation (individuelle ou en société), d'acquérir des compétences avant de reprendre l'entreprise et d'avoir fait les investissements. Les deux parties doivent bénéficier d'un accompagnement sur un an
- Mettre en œuvre un dispositif de parrainage / tutorat des jeunes installés grâce à un réseau d'agriculteurs volontaires
- Créer un outil d'évaluation de la qualité économique d'un projet
- Compte tenu de la hausse importante des taux d'intérêts de la banque central européenne, proposer une bonification des taux d'intérêt de prêts par les banques commerciales, des allègements de charges et une fiscalité adaptée notamment pour les jeunes agriculteurs
- Mettre en place un dispositif législatif autour du principe d'expérimentation
- Lever les freins et mieux encadrer les projets d'installation en agriculture urbaine de ces nouveaux profils au sein du parcours PAIT
- Créer une convention de mise à disposition spécifique des supports de la production (foncier urbain, bâtiments, toit etc.) pour les projets d'agriculture urbaine

Emergence et Installation agricole : Propositions

- Accompagner la diversification des productions en subventionnant les investissements et en accompagnant les changements de pratiques nécessaires (recherche, conseil), en développant les logistiques de transformation et de distribution des produits locaux et protéines végétales, en expérimentant les « nouvelles » cultures permises par l'augmentation des températures
- Répondre aux nouveaux besoins émergents en IdF, en encourageant l'installation de professionnels à compétences nouvelles ou complémentaires, avec un potentiel de développement majeur tels que l'eau et l'assainissement, le recyclage, la valorisation des déchets, la production maraîchère, la végétalisation urbaine, l'éco-agriculture, l'herboristerie...
- Faire en sorte que le revenu des agriculteurs et les subventions soient liés à la valeur ajoutée des productions plutôt qu'à la surface afin de limiter l'agrandissement des exploitations :
 - Pousser au développement de marchés à valeur ajoutée (aides à la consommation de certains produits - ex locaux-légumineuses-label rouge, subventions PAC plus importantes pour certains produits définis...)
 - Limiter / Plafonner les aides surfaciques afin de ne pas encourager financièrement à agrandir les exploitations ?
- Incitations financières pour encourager plusieurs installations sur une même exploitation et ainsi augmenter le nombre d'exploitants (Incitations financières / primes pour les exploitations qui cèdent (à la vente ou à la location) une partie de leurs terres pour l'installation d'autrui ? Accompagnement financier des propriétaires foncier pour réaliser les aménagements nécessaires sur une parcelle / bâtiment à l'accueil d'une activité dans le cadre d'une d'installation ? / Transaction foncières : encourager à ce que chaque transaction inclue la cession de 10ha à un maraîcher par exemple ? (selon surface en vente)
- Définir en concertation avec des acteurs des différents secteurs (économistes, climatologues, ...) des critères tenant compte des coûts et bénéfiques de chaque modèle (sur les plans économiques, environnementaux, besoins alimentaires, santé, ancrage territorial, dépendance aux ressources extérieures,...) - Désigner des critères conditionnels stricts et des critères donnant lieu à des avantages (ex. : bonifications de subventions)
- Développer/sécuriser les débouchés et structurer des marchés (proposer des prix d'achat etc.) et des circuits de transformation pour permettre au candidats à l'installation de se lancer avec plus de sécurité

Emergence et Installation agricole : Propositions

- Repenser les parcours d'accompagnement à l'installation : accompagner la phase d'émergence de projet, faire connaître et financer l'accès à des dispositifs de formation diversifiés et adapter les contenus de formation - y compris de formation initiale - aux nouveaux profils, en mettant l'accent sur la pratique, le partage de savoirs entre pairs, et le développement de pratiques agroécologiques, paysannes et biologiques
- Intégrer et financer à la mesure réelle de leur engagement la diversité des structures d'accueil et d'accompagnement à l'installation, pour permettre au plus grand nombre de candidat.es à l'installation de trouver les accompagnements répondant à leurs besoins sur tout le territoire l'ouverture aux dispositifs de soutien financier à l'installation, pour répondre à la diversité des profils (plus de 40 ans, femmes) et aux nouvelles formes d'installations (entrepreneurs-salarié.es, membres d'une CAE / SCOP / SCIC)
- Que le GAB et autres structures d'accompagnement soient présentés aux Points Accueil Information et représentés dans les CEPPP
- Permettre l'accès aux formations à la pré-installation fournies par les structures alternatives via le fond VIVEA en dehors du Plan de Professionnalisation Personnalisé
- Transformer l'actuelle Dotation Jeune Agriculteur (DJA) en une Dotation Nouvel Installé (DNI) grâce au décalage du critère d'âge qui contraint l'éligibilité à l'aide de 40 ans actuellement à 50 ans
- Maintenir les critères actuels de diplôme agricole ou d'expérience professionnelle, ainsi que l'activité minimale d'assujettissement, mais mieux valoriser les validations d'acquis de l'expérience faisant reconnaître les parcours de formation multi-acteurs et progressifs (stage paysans créatifs, coopératives d'installation, parcours eco-paysans, compagnonnage, etc)

Emergence et Installation agricole : Propositions

- Permettre aux entrepreneurs salariés associés de CAE (coopératives d'activités) ayant une activité agricole d'être reconnus comme chef d'exploitation agricole ou agriculteur actif
- Les entrepreneurs salariés associés de CAE doivent être reconnus comme des agriculteurs actifs, et pouvoir bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur (ou d'une Dotation nouvel installé), des subventions aux investissements, de l'ACCRES, du Crédit impôt Bio, et de l'ensemble des aides auxquelles ont droit les agriculteurs actifs
- Les entrepreneurs à l'essai en CAPE (Contrat d'appui au projet d'entreprise devraient pouvoir cotiser auprès d'un opérateur de compétence (OPCO) et bénéficier ainsi d'un droit aux fonds de formation professionnelle liés à leur statut et orientés sur leurs besoins spécifiques. De même, ils devraient avoir accès aux services de remplacement
- Permettre aux entrepreneurs-salariés, membres d'une Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) ou d'une Société Coopérative et Participative ou d'Intérêt Collectif (SCOP/SCIC), de s'inscrire dans le dispositif d'installation et de percevoir la DJA/DNI
- Les entrepreneurs salariés associés de CAE (Coopératives d'activité et d'emploi) doivent être reconnus comme des agriculteurs actifs, et pouvoir bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur, des subventions aux investissements, de l'ACCRES, du Crédit impôt Bio, et de l'ensemble des aides auxquelles ont droit les agriculteurs actifs

Emergence et Installation agricole : Propositions

- Faire évoluer la structure du travail dans l'agriculture et de manière générale pour permettre aux femmes de s'investir pleinement en tant que cheffes d'entreprises :
 - Développer un système de renfort de main d'œuvre durant la grossesse des agricultrices et durant les premiers mois de l'enfant ?
 - Développer dans les autres secteurs d'activité la possibilité de travailler en temps partiel pour encourager les partenaires des agricultrices à s'impliquer plus dans la gestion du foyer et donc libérer ces dernières pour qu'elles puissent s'investir dans ces carrières prenantes
- Innover en matière d'ergonomie au travail (R&D)
- Continuer à faire évoluer les mentalités sur la prise de responsabilité et l'implication des femmes dans leur travail de manière générale
- Favoriser une gouvernance partagée :
 - Reconnaître les savoir-faire et expertises des équipes d'accompagnement du Pole Abiosol, via par exemple, les labellisations ;
 - Intégrer les structures du Pôle Abiosol au sein de la future gouvernance des parcours officiels à l'installation, dans un esprit d'ouverture, d'efficacité et de pluralité
 - Garantir l'ouverture des instances de régulation foncière et favoriser la transparence des débats et décisions vis-à-vis du grand public
- Reconnaître "l'émergence de projet" en IDF, comme une phase officielle de l'installation en orientant les porteurs de projets dont les projets ne sont pas encore suffisamment matures vers le Pole Abiosol
- Référencer les accompagnements des chargé-e-s de mission du pôle Abiosol auprès des chambres d'agriculture et des PAI (possibilité d'être labellisé, catalogue de formation)
- Financer la formation à l'émergence de projet, pré-installation et post-installation, qui permettent de sécuriser les installations (voir contributions pour le GT n°1)

Emergence et Installation agricole : Propositions

Elevage

- Sensibilisation grand public : nuancer l'impact environnemental de l'élevage et expliquer l'importance de l'élevage dans des systèmes agricoles / agro-écologiques équilibrés
- Améliorer le bien-être animal de la naissance à l'abattage pour une meilleur acceptation sociétale
- Expérimenter et essayer d'autres manières d'organiser le métier (réseaux d'entraide, réduction des temps de travail, structures collectives,...) / Prendre des mesures audacieuses pour rendre le travail moins pénible (aide financière sur le salariat et primes d'activités pour réduire le temps de travail ?)
- Renforcer les financements systémiques pour l'élevage - (sous conditions et cas de complémentarité avec les cultures végétales et/ou de services éco-systémiques rendus)
- Fixer des prix corrects / Sécuriser les marchés, les rendre plus attractifs
- Mieux aider financièrement les surfaces en prairies ?
- Encourager la plantation de haies pour le maintien de l'humidité de l'air et des sols
- Développer les partenariats éleveurs céréaliers (pâturage en systèmes céréaliers) pour augmenter la ressource fourragère
- Financer la recherche de variétés fourragères plus résilientes
- Développer de nouveaux débouchés à valeur ajoutée pour des races plus rustiques

Interventions / remarques ?

Veillez vous présenter lors de la prise de parole (Nom, Prénom, fonction et organisme)



chambres-agriculture.fr



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLES



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



ECHANGES

Transmission agricole

Emergence et Installation agricole

Accès au foncier agricole

chambres-agriculture.fr



Accès au foncier : Propositions

- Créer des espaces test / incubateurs dans les lycées agricoles pour les projets d'installation et inscrire la continuité à tester ses compétences dans le domaine agricoles (*commun GT1 et GT2*)
- Créer une politique de financement dédiée aux espaces-test agricoles pilotée par les DRAAF, les Régions et les CRIT, par exemple dans le cadre de l'AITA. La mesure serait destinée à financer la coordination, l'hébergement juridique et l'accompagnement des personnes en test
- Reconnaître le rôle indispensable des agriculteurs tuteurs et inclure leurs indemnisations dans le règlement d'intervention en faveur des espaces-test agricoles à hauteur du coût moyen du service de remplacement
- Afin de multiplier le nombre de tests d'activité agricole en France et le diversifier à l'ensemble des activités agricoles, notamment l'élevage, il convient d'innover pour le financement des investissements matériels par la création d'un fonds d'amorçage en associant les partenaires du financement des entreprises comme la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Publique d'Investissement, la Banque des territoires...
- Favoriser l'accès au foncier pour les espaces-test agricoles en les positionnant à un niveau prioritaire dans les schémas régionaux des structures
- Financer l'accompagnement, propre aux espaces-tests (animation, accompagnement, temps de travail, outil de production)
- Positionner les espaces-test agricoles à un niveau prioritaire dans les schémas régionaux des structures
- Créer par la loi un statut pour les associations et entreprises coopératives « couveuses » en reconnaissant leur capacité à isoler comptablement les activités des entrepreneurs à l'essai et à considérer les demandes réalisées par projet de façon isolée
- Permettre aux associations et entreprises coopératives « couveuses » de bénéficier de l'ensemble des aides PAC du premier et du second pilier de la PAC pour leurs entrepreneurs à l'essai, ainsi que les aides à l'investissement et crédits d'impôt Bio et HVE
- A défaut d'une solution juridique immédiate, réaliser une expérimentation du statut pendant deux années sous l'égide du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire dans le cadre du droit à l'expérimentation

Accès au foncier : Propositions

- Favoriser l'installation en créant de façon systématique un espace test dans chaque exploitation agricole des EPL pour faciliter le renouvellement des actifs en agriculture, en offrant des moyens de production, un cadre économique et un dispositif d'accompagnement sur un temps donné à de futur.es actif.ves agricoles comme un lieu de pépinière
- Soutenir et développer les espaces-test agricoles (financements et renforcement de réseau entre la Chambre d'agriculture et ces structures), les plateformes de mentorat, les réseaux solidaires entre exploitants
- Rendre obligatoire une expérience professionnelle salariée ou en espace-test agricole sur 1 à 3 ans avant installation, quitte à alléger le parcours BPREA ?
- Favoriser les couveuses d'activités et les statuts coopératifs pour mutualiser les questions d'ordre juridique et administratif et ainsi fluidifier les démarches à l'installation
- Encourager les formes coopératives (Ex. GAEC)
- Subventions à l'installation, y compris par le biais de collectivités / de couveuses :
 - Incitations financières aux collectivités et associations pour acquérir et préserver du foncier agricole, mais aussi réaliser les investissements nécessaires à l'accueil d'activités agricoles - bail ou régies
 - Accompagner les espaces test d'activités agricoles en finançant les couveuses et en investissement
- Possibilité aux porteurs de projets installés dans le cadre d'espaces-test ou salariés-associés de coopératives d'accéder aux aides liées à l'installation
- Mise en place d'un fonds entrepreneur du vivant, doté d'au moins 400m€ qui sera différencié entre Régions

Accès au foncier : Propositions

- Prise en compte des spécificités des projets d'agriculture urbaine / création d'une convention de mise à disposition spécifique aux projets d'agriculture urbaine (équivalent au bail rural)
- Orienter les aides publiques et leurs critères d'attribution pour assurer la rémunération des services rendus par l'agriculture urbaine (sociaux, environnementaux, pédagogiques) et la juste rétribution des agriculteurs urbains et agricultrices urbaines
- Donner une destination agricole au sens de l'urbanisme aux activités agritouristiques (sous conditions)
- Accompagner les projets d'implantation de bâtiments agricoles nécessaires dans le cadre d'installation ou de délocalisation en utilisant la procédure simplifiée de modification du PLU
- Aider massivement le désamiantage des bâtiments agricoles; Autoriser temporairement les agriculteurs à procéder eux mêmes au retrait des toitures en amiante dès lors que le retrait est réalisé en conditions de sécurité sous l'autorité de l'inspection du travail et sans tenir compte du cadre réglementaire contraignant existant dans le tertiaire ou l'industrie. Ouvrir sur tout le territoire des sites de stockage de déchets amiantés et autoriser le dépôt temporaire de produits amiantés agricoles en déchetterie
- Approche plus globale du cursus d'accompagnement à l'installation : droit des sociétés et du travail, urbanisme, ... avec notamment intégration d'acteurs locaux autres que du secteur agricole strict (ex urbanistes, architectes,...)

Accès au foncier : Propositions

- Permettre l'accès au Foncier en redonnant aux SAFER un mode de financement qui ne dépende pas des commissions sur les ventes et mettre en place une gouvernance transparente
- Renforcer le dispositif de stockage de foncier de la Région: augmenter la durée du portage (10 ans) + augmenter la dotation disponible (2Millions)
- Créer un observatoire régional des terres agricoles pour caractériser la structure de la propriété et de l'usage des terres agricoles en Île de France et mesurer les évolutions en cours
- Favoriser le portage foncier non lucratif pour faciliter les installations, diriger les soutiens financiers et l'investissement public en priorité vers les structures de portage qui sont non lucratives qui apportent un appui durable aux agriculteurs installés, qui soutiennent le développement des modèles agroécologiques et qui respectent l'autonomie des agriculteurs
- Réserve foncier plus efficace, veille foncière et groupes de travail sur le foncier pour identifier du foncier adapté au type d'activité de l'installant / Assurer la représentation de communes et autres acteurs publics locaux, voire d'habitants dans les instances de a SAFER
- Lutter contre la spéculation
- Compensation agricole : rendre le dispositif plus opérationnel et en adéquation avec la mise en œuvre opérationnelle des projets (échéances, protocoles d'accord etc.)

Accès au foncier : Propositions

- Inclure les structures du réseau bio (FNAB-GRAB-GAB) dans la future gouvernance des politiques d'installation et de transmission (comité SAFER, CDOA)
- Prioriser systématiquement les installations en agriculture biologique dans les Schémas Directeurs Régionaux des Exploitations Agricoles (SDREA), a fortiori pour les terres déjà conduites en agriculture biologique
- Développer les solutions de portage et de stockage foncier, en les orientant en priorité vers les terres en agriculture biologique
- Développer des mesures fiscales pour inciter à la reprise des terres en agriculture biologique
- Réformer les processus de prise de décision dans les CDOA, les comités techniques et CA SAFER pour garantir la transparence et la pluralité dans les débats, et assurer la représentativité des acteurs impliqués dans les décisions
- Dans le cadre du bail cessible, encadrer le niveau de pas de porte possible pour le propriétaire

Accès au foncier : Propositions

- Réformer la régulation des marchés fonciers, y compris celui des parts de société (prioriser l'installation et l'emploi, interdire les agrandissements excessifs et faciliter la restructuration de fermes
 - Faire du contrôle des structures un réel outil
 - Renforcer la régulation des transferts de parts sociales en abaissant les seuils de déclenchement du contrôle de la Loi Sempastous et préciser le mécanisme de dérogations par une compensation hectare pour hectare au-delà du seuil d'agrandissement significatif
 - Encadrer la délégation de travaux intégrale
 - Maîtriser les coûts d'accès au foncier en conservant le statut du fermage et en renforçant la régulation de la valeur vénale des terres
 - Développer une gouvernance démocratique et transparente des terres agricoles
- Fixer un cadre commun aux SDREA permettant de définir des critères objectifs d'orientation des terres agricoles qui répondent mieux aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux de l'agriculture et de l'alimentation, tels qu'inscrits dans le Code rural (article 1) et qui s'appliquent aux différents marchés d'accès à la terre
- Harmoniser la régulation foncière articulant les instances de régulation (Safer et CDOA), soumettant à autorisation administrative tous les projets de location, de vente de terres agricoles et de vente de parts de société disposant de droits d'usage de terres agricoles
- Garantir la participation effective aux instances de régulation des représentants des syndicats agricoles, des élus du territoire et des organisations citoyennes et environnementales, sous le contrôle du représentant de l'État, ainsi que la transparence des débats et décisions vis-à-vis du grand public

Interventions / remarques ?

Veillez vous présenter lors de la prise de parole (Nom, Prénom, fonction et organisme)



chambres-agriculture.fr



PACTE
» LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICILES



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE



CLOTURE DE L'ATELIER ET REMERCIEMENTS

Atelier de concertation du 8 mars 2023

Animateurs : Samuel VANDAELE & Jean-Claude PETTE

chambres-agriculture.fr

